



160223pv

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 23 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes.

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, François FOSSOUX

Représentés : Bénédicte VIVIANT (p. à Chantal MACQUET)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : François FOSSOUX

Ordre du jour :

- 1°- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 janvier 2016
- 2°- Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2015
- 3°- Instauration de la redevance d'occupation du domaine public
- 4°- Route du Juiliard - marché de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre
- 5°- Révision du PLU - marché de consultation pour le choix d'un cabinet d'urbanisme
- 6°- Aménagement de l'ancien bâtiment école
- 7°- Equipement informatique de la nouvelle école
- 8°- Renforcement de l'équipe du périscolaire - création d'un emploi temporaire
- 9°- Réfection des fossés du chemin de Vault
- 10°- Autorisations d'urbanisme
- 11°- Indemnités des élus suite à la Loi 2015—366 du 31 mars 2015
- 12° Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 janvier 2016

Chaque conseiller a été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2016.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2015

Christophe GUITTON, Maire quitte la séance et M Daniel AUDIBERT est élu président de séance.

Rapporteur Daniel AUDIBERT

Vu le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2015, présenté par Daniel AUDIBERT, comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Opération de l'exercice 2015	440 579.30 €	518 789.21 €	463 724.52 €	248 769.74 €	904 303.82 €
Solde d'exécution de l'exercice 2015		78 209.91 €	214 954.78 €		136 744.87 €
Résultat reporté 2014		38 016.82 €		315 696.75 €	
RESULTATS CUMULES		116 226.73 €		100 741.97 €	

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion du receveur 2015,
- d'approuver le compte administratif 2015 du budget général.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-05

3° - Instauration de la redevance d'occupation du domaine public

Rapporteur Christophe GUITTON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-6 et L. 2331-4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016 comme suit:

-Véhicule de vente ambulante régulier (camion-pizza, etc.) par année civile 360.00 €

-Distributeur de marchandises le mètre carré par année civile 60.00 €

Et de décider

-que la redevance sera indexée chaque année le 1^{er} janvier selon l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre de l'année antérieure

-que la redevance s'appliquera aux autorisations de voirie accordées à compter du 1^{er} janvier 2016, qu'elle sera facturée au prorata du nombre de mois d'utilisation, tout mois utilisé étant entièrement dû,

-que la redevance est payable d'avance et annuellement, et que le non-paiement peut entraîner le retrait de l'autorisation,

-que l'autorisation de voirie est associée à l'entreprise utilisatrice repérée avec son numéro SIREN,

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-06

4° - Route du Julliard - marché de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre

Rapporteur Thierry DUFOUR

Vu le trafic grandissant sur la route du Juiiard, et la difficulté à faire respecter les vitesses au véhicules,

Comme suite à la réunion publique du 23 juin 2015,

Vu la pré-étude réalisée à l'automne par le cabinet AEDI évaluant le coût des travaux à 500 000 € HT, et vu l'estimation fournie par ERDF pour l'enfouissement des réseaux secs de 120 000 € HT,

Sachant que les acquisitions foncières sont maintenant intégralement réalisées, notamment au carrefour avec la route départementale 14,

Sachant qu'il convient de choisir un maître d'œuvre, pour réaliser l'étude définitive, puis par la suite, si les conditions sont réunies, suivre le chantier.

Il est proposé au conseil d'engager le projet de sécurisation de la route du Juiiard, et de mandater le Maire pour engager une consultation dans le cadre de la procédure des marchés adaptés aux fins de retenir un maître d'œuvre.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

5° - Révision du PLU - marché de consultation pour le choix d'un cabinet d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Par délibération du 16 juin 2015, le conseil municipal avait prescrit la révision du PLU.

Il convient maintenant de retenir un cabinet d'urbanisme qui réalisera ce document.

Il est proposé au conseil municipal de mandater le Maire pour engager une consultation dans le cadre de la procédure des marchés adaptés aux fins de retenir un cabinet d'urbanisme qui assistera la Commune dans sa procédure de révision.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

6° - Aménagement de l'ancien bâtiment école

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Rappelant que les enfants de maternelles (petites et moyennes sections) seront logés dans l'ancienne école,

Dans le but de pouvoir les accueillir dans de bonne condition,

Il est souhaitable d'opérer à un certain nombre d'aménagements.

Quatre entreprises générales ont été consultées pour ce faire.

Il est donc proposé au conseil :

-De lancer des travaux dans l'école existante dès le début des vacances d'été consistant dans le démontage des préfabriqués, en l'aménagement dans l'atelier d'une salle de propreté et d'un vestiaire, en aménageant la salle centrale en salle de repos et de mobilité, et en aménageant la salle de sieste actuelle en salle des professeurs.

-De prévoir pour ce faire un budget de 30 000 € TTC.

-De mandater le Maire pour signer tous marchés et demander toutes subventions dans le cadre de ce dossier.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-07

7° - Equipement informatique de la nouvelle école

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Afin de pouvoir bénéficier d'équipements modernes dans les deux nouvelles classes,
Il est souhaitable d'équiper ces classes avec des vidéoprojecteurs.
Il est donc proposé au conseil d'acquérir deux vidéoprojecteurs interactifs pour leur installation dans les deux nouvelles classes. Le budget prévu pour ce faire est évalué à 3200 € TTC.
Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.
Ont voté pour : l'ensemble des conseillers
Se sont abstenus : néant
Se sont opposés : néant

8° - Renforcement de l'équipe du périscolaire - création d'un emploi temporaire

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements public.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Considérant qu'en raison de l'augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire, il y a lieu de créer un poste supplémentaire, sur les emplois non permanents, pour accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé au conseil municipal :

-de décider de créer un poste temporaire pour accroissement d'activité pour la période allant du 25 avril 2016 jusqu'au 30 juin 2016 inclus pour un temps de travail de 3h par jours d'ouverture de la cantine scolaire.

-d'autoriser le Maire à recruter un agent sur l'emploi non permanent créé par cette délibération.

-de décider que l'agent sera rémunéré au smic mensuel brut en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

-de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Collectivité,

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2016-08

9° - Réfection des fossés du chemin de Vaulx

Rapporteur Thierry DUFOUR

Constatant que le chemin de Vaulx au-delà de la partie enrobée, dans la forte pente vers le chemin du Fond, se dégrade par l'enfoncement du fossé,

Vu le devis de l'entreprise Deletraz d'un montant de 20 724.00 €,

Il est proposé au conseil de réaliser les travaux de réaménagement de ce fossé et d'inscrire les fonds nécessaires au budget 2016.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

10° - Autorisations d'urbanisme

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers ayant fait l'objet d'un avis :

Décision tacite de rejet pour un Permis de construire pour un immeuble de 10 logements, impasse de Bocher - Sarl Immodec (PC 74.202.15.0009)

Arrêté favorable pour un permis de construire pour la création de 3 logements route de la Ville,- David LYARD (PC 74.202.15.0010)

Déclaration préalable pour une cabane de jardin située La Bonasse - Aimée VIVIAN (DP 74.202.15.0001)

Dossiers en cours d'instruction :

Demande de permis de construire pour un garage situé chemin de Vaulx - Denis NARSES (PC 74.202.16.0001)

Déclaration préalable pour un aménagement de combles situé Montée du Château - Marie-Christine DEMIAUX (DP 74.202.15.0002)

11° - Indemnités des élus suite à la Loi 2015—366 du 31 mars 2015

Rapporteur Christophe GUITTON

La loi du 31 mars 2015 a édicté que les indemnités des Maires des communes de moins de 1000 habitants n'étaient plus fixées par le conseil municipal mais était calculée d'office sur le taux plafond sans pouvoir y déroger. En conséquence, la délibération qui avaient été fixées à 92% du plafond, les indemnités du Maire et des adjoints, ne s'applique plus pour le Maire et ce depuis le 1^{er} janvier 2016. Il conviendra au conseil municipal de décider s'il entend modifier sa délibération pour les adjoints.

12° Informations diverses

Recrutement du personnel du périscolaire

Comme suite à la délibération ci-dessus, la Commune va procéder au recrutement d'un agent. Les horaires seront fixés les jours scolaires de 10h30 à 13h30. Si des personnes sont intéressées elles sont priées de se manifester à la mairie avant le 31 mars.

Avancement du chantier de l'école

Rapporteur Christophe GUITTON

Les menuiseries extérieures et intérieures, ainsi que les cloisons sont maintenant posées. Les isolants sont terminés. Le plancher chauffant est en cours de pose. La chape doit être coulée la semaine prochaine.

Convention de mise en œuvre du plan de gestion du Marais de Nyre avec la Fédération départementale des chasseurs

Rapporteur Christophe GUITTON

Dans le cadre du plan de gestion du Marais de Nyre approuvé lors de la séance du 28 octobre 2014, il avait été prévu une série d'actions à mettre en œuvre par la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74), notamment l'animation foncière, la pose et l'entretien de réflecteurs, la préparation et l'encadrement des chantiers, le suivi de la faune, l'évaluation du plan en fin d'opération pour un coût à répartir sur 5 ans de 12 150.00 €. Pour ce faire, une convention pluriannuelle d'objectifs a été conclue avec la FDC74.

Convention d'installation de réflecteurs

Rapporteur Christophe GUITTON

Dans le cadre de la Convention pluriannuel d'objectif évoquée ci-avant, La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74) et la Commune ont signé une convention d'opération pour la prise en charge de ces réflecteurs ayant pour principaux points :

- la pose de réflecteur sur la route de Sillingy entre le début du Marais et le chemin des Savus.
- la réalisation d'un bilan annuel des collisions,
- l'obligation pour la Commune d'avertir 7 jours à l'avance la FDC74 des opérations de fauchage, la FDC74 se chargeant de la dépose puis de la repose des réflecteurs,
- le coût financier de cette opération est déjà inclus dans la Convention Pluriannuel d'Objectifs.

Recensement de la population

Le recensement est maintenant terminé. Un nombre de 291 habitations ont été recensées, et 643 bulletins individuels. Précisons toutefois qu'une partie de ces bulletins ne rentreront pas dans la population municipale qui exclue les étudiants logés ailleurs ou personnes âgées en maison de retraite bien qu'ils fassent l'objet d'une fiche individuelle.

Travaux d'eau - CCFU

Les travaux d'adduction d'eau sur la route départementale numéro 14 ont débuté. Il est rappelé qu'ils ont en premier pour objectif l'alimentation en eau potable de Planchamp et dans un avenir plus lointain l'interconnexion avec le réseau de Lovagny. Ces travaux engendrent un alternat de circulation sur la route départementale.

Les travaux d'interconnexion entre le captage de Nyre et le réservoir de la Comète devraient débuter à la mi-mars. De la même façon, il faudra s'attendre à des perturbations sur la route de Sillingy et la route de Seysollaz.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles B853-856 route de chez Cruz avec une maison d'habitation de 120 m² au prix de 335.000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Rapport d'analyse de l'eau

Prélèvement du 21 janvier 2016, conclusions : « Respect des limites de qualité pour les paramètres analysés ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

AGENDA

Fermeture de la route de Sillingy

La route de Sillingy sera fermée le samedi **27 février 2016** de 9h à 12h30, pour abattage d'arbres en bordure de voie.

Repas de la paroisse le dimanche 28 février 2016

Carnaval de Nonglard organisé par l'APE le samedi 12 mars 2016

Chasse aux œufs pour les enfants : le samedi **19 mars 2016** à 15h00 - inscriptions 3€ - contact **CAN** - Nadine 04 50 60 79 31

Journée de l'environnement le samedi **2 avril 2016**, tous les habitants sont invités à participer au grand nettoyage sur la commune

Grand Prix Cycliste de Sillingy : Le dimanche **10 avril 2016** la route de Sillingy et la route de Seysollaz seront fermées

Vide Grenier : Le dimanche **24 avril 2016** inscriptions jusqu'au 19 avril - contacts **CAN** 04 50 60 79 31/ 04 50 60 54 68/04 50 60 54 21